

Niveau :	<b>MASTER</b>					<b>2<sup>ème</sup> année</b>
Domaine :	SANTÉ, SPORT, PSYCHOLOGIE					<b>M2</b>
Mention :	Psychologie					
Parcours :	<b>Psychologie de la Performance et du Sport</b>					
Volume horaire étudiant :	117h (dont 80h mutualisées)	210h (dont 103h mutualisées)			200h – 300h	<b>327h</b> (dont 157h mutualisées) <b>(+500h)</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

<b>Responsable de mention :</b> Mme Edith SALES-WUILLEMIN	Scolarité – secrétariat pédagogique
<b>Co-responsables de formation :</b> <b>Michel NICOLAS</b> Professeur Laboratoire Psy-DREPI, UFR STAPS, Bureau 143 3, allée des Stades universitaires, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.90.11 <a href="mailto:michel.nicolas@u-bourgogne.fr">michel.nicolas@u-bourgogne.fr</a>  <b>Lucie FINEZ</b> Maître de conférences Laboratoire Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R07 Esplanade ERASME, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.79 <a href="mailto:lucie.finez@u-bourgogne.fr">lucie.finez@u-bourgogne.fr</a>	<b>Sébastien FINOT</b> Secrétaire de scolarité UFR Sciences humaines, Bureau 125 bis 4, boulevard Gabriel, 21072 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.53.15 <a href="mailto:sebastien.finot@u-bourgogne.fr">sebastien.finot@u-bourgogne.fr</a>  <b>Catherine LOBET</b> Secrétaire pédagogique Laboratoire Psy-DREPI, Pôle AAFE, Bureau R24B Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.39.90 <a href="mailto:catherine.lobet@u-bourgogne.fr">catherine.lobet@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences humaines

## Objectifs de la formation et débouchés :

### ■ Objectifs :

Le parcours Psychologie de la Performance et du Sport a pour objectif de préparer les étudiants aux problématiques de la recherche fondamentale ou appliquée et également des interventions dans les champs de la psychologie de la performance et de la psychologie du sport.

Le terme sport intègre l'activité physique et corporelle et ses effets sur le bien être psychologique. Le terme performance élargit le domaine d'activités et ouvre à d'autres situations et professions exigeant un niveau de performance (entreprise, sport, police, militaire, pompier, situations extrêmes (polaires, spatiales, hautes altitudes...)).

Le Master 2 « Psychologie de la Performance et du Sport » est basé sur une approche intégrée des aspects scientifiques, méthodologiques et pratiques de la performance. Il est ouvert en priorité à des étudiants issus d'un cursus en Psychologie et à des étudiants issus d'un cursus en STAPS. Son objectif est de former des étudiants aptes à conduire des recherches de haut niveau, fondamentales mais aussi appliquées, dans les domaines de la psychologie du sport. Le savoir développé permettra à l'étudiant de suivre une direction de recherche et/ou de psychologue praticien spécialisé dans le domaine du sport et de la performance.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Inscription en doctorat : au sein des laboratoires d'accueil ou d'autres composantes et universités. Cette possibilité ouvre la voie aux emplois d'Enseignants-Chercheurs de l'enseignement supérieur public ou privé (ILEPS...) et de Chercheurs des établissements publics (INSEP, INJEP, SNCF, INRA...).
- Pour les étudiants ayant suivi un cursus de psychologie, l'obtention du Master 2, avec un stage conforme aux conditions précisées par la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et sa dernière modification (ordonnance 2005-1040 2005-08-26 art. 7 1° JORF 27 août 2005) peut conférer le titre professionnel de psychologue.
- Pour tous les étudiants, y compris ceux qui ont suivi un cursus STAPS, la spécialité recherche leur permet, après un stage effectué dans les conditions définies par la Société Française de Psychologie du Sport, de devenir consultants en psychologie du sport.

Les diplômés issus des différents parcours avec stage recherche sont chercheurs dans des organismes nationaux et internationaux de recherche, chercheurs dans des établissements, instituts ou entreprises dans lesquels des besoins en formation et/ou recherche dans le domaine de la psychologie sont présents. Après un doctorat et la réussite à un concours, ils se destinent aussi au métier d'enseignant-chercheur.

Les débouchés professionnels pour le parcours recherche se trouvent essentiellement dans l'enseignement supérieur public ou privé (Universités, ILEPS, INSEP, départements de recherche fédéraux ou privés...) et pour le parcours professionnel dans les institutions sportives telles que les CREPS, les fédérations, les ligues, ou encore les clubs sportifs, mais également dans les pôles et centres d'entraînement professionnels. Les métiers visés sont ceux de psychologue dans les domaines de la performance (entreprise, sport, police, armée...), ou encore de consultant en psychologie de la performance et du sport.

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Maîtrise de savoirs théoriques, méthodologiques et appliqués en sciences humaines
- Capacité à mener à terme une recherche fondamentale et/ou appliquées pluridisciplinaire en sciences humaines

Le parcours Psychologie de la Performance et du Sport a pour objectif de préparer les étudiants aux problématiques de la recherche fondamentale ou appliquée et également à la mise en place d'interventions dans les champs de la psychologie de la performance et de la psychologie du sport.

### ■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Elaborer un objet de recherche original à partir d'une revue de littérature pluridisciplinaire
- Appréhender des questions complexes et plurielles inhérentes à la performance, au bien-être et aux activités sportives, physiques et corporelles
- Positionner les théories, les concepts et les notions rencontrés et exploités en fonction des apports des autres champs
- Proposer une problématique originale et adaptée à un objet de recherche bien délimité consécutivement à des analyses et réflexions inter et/ou pluridisciplinaires
- Mener une recherche de haut niveau débouchant sur une production scientifique (communication orale à l'occasion d'un séminaire ou d'un colloque et article scientifique à destination d'une revue à comité de lecture)
- Répondre à des demandes de terrain en s'appuyant sur des fondements théoriques et méthodologiques

L'objectif est de former des psychologues et des consultants experts en prévention, conception, prise en charge, intervention et évaluation de dispositifs d'intervention favorisant à la fois la performance et le bien-être des personnes en situations contraignantes et stressantes (entreprise, sport, police, militaire...).

Les compétences acquises au sein de cette formation devraient permettre aux étudiants de répondre aux problématiques de la recherche fondamentale ou appliquée dans les champs de la psychologie de la performance et de la psychologie du sport.

La formation vise également à rendre les étudiants capables d'analyser les besoins individuelles, collectifs et organisationnels en psychologie appliquée à la performance dans différents contextes (sportifs, entreprise, armée, police, pompiers...) afin ensuite de proposer des interventions ciblées et adaptées dans le cadre de différents modèles théoriques et méthodologiques.

Les compétences seront centrées sur l'expertise en matière de prévention, de conception, de prise en charge, d'intervention et d'évaluation de dispositifs d'intervention favorisant à la fois la performance et le bien-être des personnes en situations contraignantes et stressantes.

### **Modalités d'accès à l'année de formation :**

La capacité d'accueil de la formation est de 20 étudiants (dont 5 en formation continue).

#### ■ de droit :

L'accès en formation initiale est ouvert de plein droit aux titulaires du Master 1 mention Psychologie (tous parcours) au titre de l'année universitaire antérieure. Cet accès de droit ne peut être accordé qu'aux étudiants ayant validé un stage et un mémoire en psychologie de la performance et du sport.

#### ■ sur sélection :

L'accès en master 2 PPS est soumis à capacité d'accueil. L'admission est donc prononcée après examen d'un dossier de candidature. Dépôt des candidatures via l'application e-candidat (aux dates indiquées), accessible à l'adresse internet suivante : <http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

### **Conditions de candidature :**

Pour candidater en vue d'une inscription en M2 « Psychologie de la Performance et du Sport », les étudiants extérieurs à l'université de Bourgogne doivent être titulaires d'un Master 1, prioritairement dans la mention Psychologie ou en Sciences du sport, mais les candidatures provenant d'autres cursus (Sociologie, Sciences de Gestion...) sont examinées. Des procédures de VAP et VAE peuvent être mises en place. Enfin, la formation est ouverte en formation continue.

### **Nombre de sessions de sélection :**

Il existe deux sessions de sélection pour candidater : la première session débute au mois de juin, la session complémentaire fin août-début septembre.

Juin 2018

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'éducation, l'accès en master 1 est soumis à capacité d'accueil. L'admission en M1 PCDAV est donc prononcée après examen d'un dossier de candidature. Dépôt des candidatures via l'application e-candidat (aux dates indiquées), accessible à l'adresse internet suivante :

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html>

### **Jury de sélection**

Une commission constituée d'au moins un des responsables de la spécialité étudie les candidatures et statue sur les admissibles. La procédure de sélection des candidats se fait sur la base des résultats académiques, du projet de recherche et de l'expérience professionnelle.

### **Bourses**

Les étudiants de M2 peuvent prétendre soit à une bourse sur critères sociaux (s'ils sont éligibles), soit à une bourse sur critères universitaires. Ils doivent en faire la demande dans le cadre du Dossier Social Étudiant (DSE) par Internet entre le 15 janvier et le 30 avril, et retirer un dossier auprès du secrétariat du diplôme à partir de la mi-septembre. Pour tout renseignement, contacter le bureau des bourses des UFR Littéraires (bureau 164 ; 03 80 39 56 08).

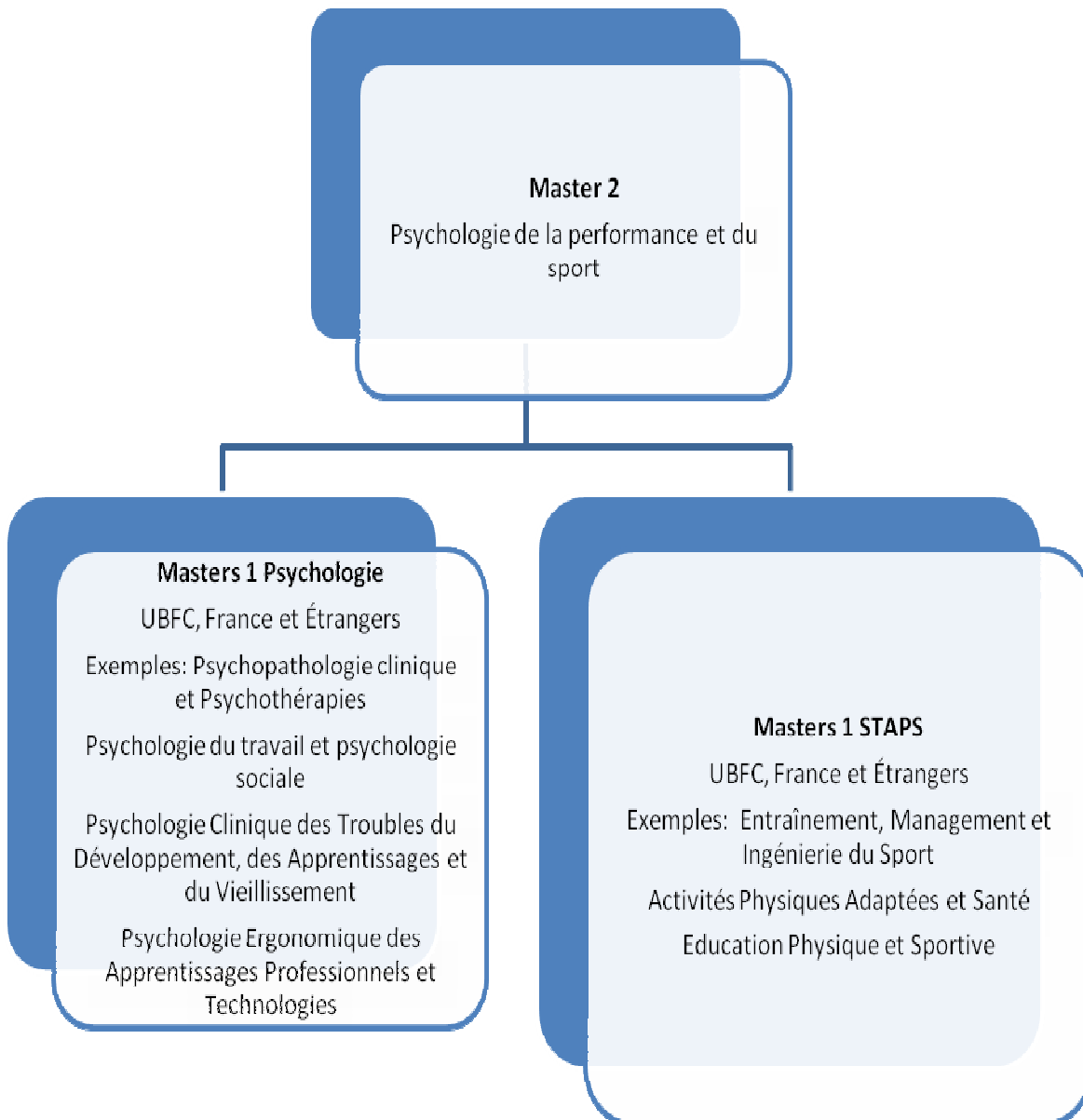
#### ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Schéma général des parcours possibles :



■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fondements théoriques et méthodologiques en psychologie du sport et de la performance	Formation à la recherche & Méthodologie	8	8	16		CC	CC	2		2
	Modèles contemporains en psychologie de la performance et du sport Mutualisé avec L3 EOPS STAPS UE 62 8hCM + 6hTD	8	6	14		CC	CC	2		2
	Facteurs psychologiques de la performance et Optimisation de la performance Mutualisé avec L3 EOPS STAPS UE 62 4hCM	8	6	14		CC	CC	2		2
<b>TOTAL UE</b>		<b>24</b>	<b>20</b>	<b>44</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodes et techniques d'intervention individuelle et de groupe	Méthodes d'évaluation et d'optimisation de la performance Mutualisé avec M2 EOPS Dijon UE44 8hCM + 8hTD	8	8	16		CC	CC	2		2
	Techniques de préparation mentale Mutualisé avec M2 EOPS Dijon UE44 7hCM + 4hTD	7	4	11		CC	CC	2		2
	Suivi psychologique et entretiens	8	8	16		CC	CC	2		2
<b>TOTAL UE</b>		<b>23</b>	<b>20</b>	<b>43</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TRONC COMMUN (Transversal)	Pratique et application : Projets tuteurés Stage professionnel ou recherche		32	32	12	Dossier	Dossier	8		8
<b>TOTAL UE</b>			<b>32</b>	<b>32</b>	<b>12</b>			<b>12</b>		<b>12</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (Transversale)	Séminaires ou UE des 3 autres parcours M1 et M2 de psychologie et M1 et M2 STAPS	24	24	48				6		6
<b>TOTAL UE</b>		<b>24</b>	<b>24</b>	<b>48</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

<b>TOTAL S1</b>		<b>71</b>	<b>96</b>	<b>167</b>	<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>
-----------------	--	-----------	-----------	------------	-----------	--	--	-----------	--	-----------

## SEMESTRE 2

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Processus d'adaptation psychologique en contexte de performance	Stress, Coping et Stratégies d'Adaptation  Mutualisé avec M1 EOPS Dijon 8hCM + 8hTD	8	8	16		CC	CC	2		2
	Performance et bien-être  Mutualisé avec M2 EOPS Dijon UE44 4hCM et M1 Management du sport CCMS & D Dijon STAPS UE 21 3hCM + 3hTD	8	8	16		CC	CC	2		2
	Emotions, Intelligence et Régulation Emotionnelle  Mutualisé avec M2 EOPS Besançon STAPS UE 101 6hCM + 6hTD	6	6	12		CC	CC	2		2
<b>TOTAL UE</b>		<b>22</b>	<b>22</b>	<b>44</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contextes sportifs et déterminants sociaux et environnementaux de la performance	Dynamique de groupe	8	8	16		CC	CC	2		2
	Dimensions interpersonnelles Mutualisé avec M2 EOPS Besançon STAPS UE 101 8hCM + 8hTD	8	8	16		CC	CC	2		2
	Dimensions environnementales et organisationnelles	8	8	16		CC	CC	2		2
<b>TOTAL UE</b>		<b>24</b>	<b>24</b>	<b>48</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TRONC COMMUN (Transversal)	Stage / TER			200-300*		Mémoire, rapport de stage, projet professionnel et soutenance	Mémoire, rapport de stage, projet professionnel et soutenance	16		16
	Supervision de stage, analyse de la pratique, professionnalisation, éthique & déontologie		32	32						
	Rédaction mémoire et soutenance orale									
<b>TOTAL UE</b>			<b>32</b>	<b>32</b>	<b>12</b>			<b>12</b>		<b>12</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

\* Le stage du M2 PPS est d'une durée de 200 à 300 heures réparties sur les 2 semestres de l'année universitaire. Néanmoins, à titre dérogatoire, ce volume peut être accru au-delà de 500 heures si l'étudiant n'a pas validé de stage dans le domaine de la psychologie du sport et de la performance au cours de son Master 1.

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options (Transversales)	Séminaires ou UE des 3 autres parcours M1 et M2 de psychologie et M1 et M2 STAPS		36	36				6		6
<b>TOTAL UE</b>			<b>36</b>	<b>36</b>	<b>6</b>			<b>6</b>		<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

<b>TOTAL S2</b>	<b>46</b>	<b>114</b>	<b>160</b>	<b>30</b>				<b>30</b>		<b>30</b>
-----------------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	--	-----------	--	-----------

<b>TOTAL S1 + S2</b>	<b>117</b>	<b>210</b>	<b>327</b>	<b>60</b>				<b>60</b>		<b>60</b>
----------------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	--	-----------	--	-----------



## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

### ● *Sessions d'examen :*

### ● *Règles de validation et de capitalisation :*

#### VALIDATION

Les unités d'enseignement, semestres et années sont validés :

- soit par obtention de chacun des éléments qui les compose ;
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20.

La validation des UE, semestres et de l'année entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les éléments constitutifs s'ils sont individuellement porteurs de crédits.

La validation des stages s'effectue sur attestation de la personne ressource appartenant à l'organisation qui reçoit l'étudiant et de l'enseignant de l'UFR STAPS chargé du suivi.

#### COMPENSATION

La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la **même année** universitaire.

#### CAPITALISATION

Les éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE) et semestres, dont la valeur en ECTS est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE et tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e) si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20. Il(elle) ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.

Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient.

- **Capitalisation** de l'EC : dans le cas d'EC crédités, la règle de la capitalisation s'applique (dès lors que la note obtenue à l'EC est supérieure ou égale à 10/20) ;
- **Capitalisation** de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10/20) ;
- **Capitalisation du semestre** : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20) ;
- **Capitalisation de l'année**: l'année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres (moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20).

### CONSERVATION ET REPORT DE NOTES

L'étudiant non admis en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés (note égale ou supérieure à 10/20) lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse pour chacune des UE non validées, les éléments constitutifs auxquels il n'a pas obtenu la moyenne **si ces éléments constitutifs sont individuellement crédités** (ils ont une valeur en ECTS).

**ATTENTION** : Dans le cas où les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas crédités l'étudiant **repasse tous les éléments constitutifs y compris ceux dans lesquels il a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.**

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

**La convocation aux examens se fait par voie d'affichage.  
Les étudiants devront consulter les panneaux prévus à cet usage**

### ASSIDUITE

Les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.

**Trois absences injustifiées ou non autorisées aux TD entraînent l'attribution de la note zéro dans l'enseignement considéré et pour les deux sessions d'examen.**

**Quatre absences injustifiées ou non autorisées dans un enseignement entraînent l'interdiction de se présenter aux deux sessions de l'examen terminal.**

**Dans les deux cas l'étudiant ne sera pas convoqué à l'examen en question.**

### ARRIVEE EN RETARD

L'étudiant doit prendre toutes les dispositions pour avoir connaissance des dates de rentrée auprès de la scolarité **afin d'être présent le jour de la rentrée**. Dans le cas contraire, l'étudiant sera considéré comme absent durant tous les enseignements s'étant déroulés de la rentrée au jour de son arrivée, et la règle des absences s'appliquera.

Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examiné par la commission d'examens.

Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence devront parvenir à la scolarité **15 jours avant la période concernée.**

Sont considérées comme absences justifiées :

- Le certificat médical **précisant le repos à la chambre. Ce certificat devra être fourni dans les 3 jours ;**
- Une convocation à un examen officiel ;
- Une convocation à une compétition importante pour les athlètes de haut niveau.

Dans tous les cas, l'absence sera justifiée **si et seulement si** un document original est déposé en scolarité et une copie présentée au responsable de l'enseignement.

Pour les étudiants concernés par les réorientations en cours d'année, une commission étudiera les demandes faites sur la base d'un dossier fourni par l'étudiant.

## REGIME SPECIAL

### **Régime salarié et assiduité**

Les demandes de régime salarié devront être adressées à la scolarité le plus tôt possible après la rentrée officielle. Les étudiants qui bénéficient du régime salarié sont dispensés d'assiduité aux TD. Cette dispense ne sera effective qu'après la demande, sous réserve d'autorisation. Avant, la présence aux TD sera obligatoire comme pour le régime normal. Dans le cas des demandes tardives une commission sera réunie. Les dossiers de demande de régime salarié devront faire apparaître : une attestation originale de l'employeur (contrat de travail) sur laquelle seront précisés les dates de l'emploi (début et fin), les jours d'emploi dans la semaine ainsi que les horaires journaliers. Aucun statut de salarié ne sera délivré sans l'ensemble de ces informations.

Les étudiants en situation de redoublement et effectuant leur service militaire peuvent bénéficier du régime salarié.

### **Athlète de haut niveau**

Les TD sont obligatoires.

La justification des absences dues aux compétitions est examinée par le responsable du diplôme.

Dans tous les cas (étudiants ne bénéficiant d'aucun régime particulier, salariés, athlètes de haut niveau) : la justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Les demandes exceptionnelles d'autorisation d'absence **devront parvenir au secrétariat 15 jours avant la période considérée**. Les certificats médicaux devront être adressés au secrétariat au plus tard trois jours après les absences. Ils devront spécifier si l'étudiant doit garder la chambre. Chaque cas d'absence prolongée (blessure) sera examiné par la commission d'examen. Les athlètes de haut niveau peuvent conserver d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre l'ensemble de leurs notes mêmes celles inférieures à 10/20 à condition d'en faire une demande explicite au responsable du diplôme.